

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 OCTOBRE 2018

Affichage et convocation : 17 octobre 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DEMONGIN, Maire.

Présents : M Jean-Marie DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Nora BENBOURECHE, Guy BOILEAU, Alain BEAUFEY, Jean-Loup BENOIT, Jocelyne BOURGAIN, Christelle CAZZITTI,

Absents excusés : Mmes Catherine RENQUIN, Nuccia SCHMITT, M Gérard RONDEAUX

Pouvoirs : Mme Catherine RENQUIN à Mme Nora BENBOURECHE
Mme Nuccia SCHMITT à Mme Christelle CAZZITTI
M Gérard RONDEAUX à M Jean-Loup BENOIT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2018 :

A l'unanimité, le compte-rendu est approuvé.

O.G.F. : RAPPORT D'ACTIVITE 2017 :

Une réponse est apportée à la question posée par les membres de la commission des Finances sur la mise en conformité avant le 15.02.18 : l'ARS a délivré une nouvelle attestation le 29/05/2013 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 28/05/2019.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de l'année 2017 du crématorium de Prix-lès-Mézières qui n'appelle pas d'observation particulière. Toutefois, les élus regrettent que le premier four ne soit plus opérationnel, ce qui aurait permis une exploitation optimisée du site.

TRAVAUX : 1) GESTION DES INFRASTRUCTURES RUE DES ECOLIERES/ RUE DE MEZIERES ET RUE DE L'ARBRE 2) LOTISSEMENT DU POIRIER. 3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DES HARQUETTES ET LES FEUX ROUTE DE WARNECOURT.

1) A l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage à gérer et à entretenir les équipements et infrastructures qui seront posés rue des Ecolières/ rue de Mézières (2 plateaux ralentisseurs) et rue l'Arbre (aménagement de l'espace libéré suite à l'enlèvement de l'îlot central).

2) A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de la Sarl TH TP pour des travaux au lotissement du Poirier (pose de bordures P1, enrobés à chaud) pour un montant de 1 646.40 €.

3) A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental des aides financières dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'installation des feux tricolores rue du Stade (coût 82 397.876 €) et le remplacement des feux route de Warnécourt (coût 34 324.80€).

ERDF : SERVITUDE DES PARCELLES AE 375 ET AE 388 :

Suite à sa délibération en date du 12 mai 2014 autorisant le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF pour le passage de câbles venant de la parcelle AE 189 (ancien terrain de football) pour l'alimentation de la salle polyvalente sur la parcelle AE 375, et après nouvelles numérotations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

* autorise la constitution de servitudes avec ENEDIS (ERDF) sur les parcelles AE 375 (parcelle salle polyvalente-aire sportive) et AE 388 (voirie du clos des écoles), par acte authentique dressé par l'office notarial CROZAT-PIERLOT- ROGE de GUEUX .

*Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017, 2018 et 2019 :

1) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

pour l'année 2017 : « CHARLEVILLE-MEZIERES ATHLETISME » : Pour l'organisation sur Prix-lès-Mézières des « Foulées Pirisiennes », le Conseil Municipal vote une subvention de 400 € sous réserve de produire le bilan financier de cette action. Le règlement d'attribution des subventions leur sera adressé.

Pour l'année 2018 : * « CHARLEVILLE-MEZIERES ATHLETISME » : pour l'organisation sur Prix-lès-Mézières des « Foulées Pirisiennes », le Conseil Municipal vote une subvention de 400 €.

* « ACPG-CATM » : A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 700 € pour la confection de nouveaux drapeaux suite à l'intégration des sections communales de Fagnon, Neuville-les-This, This et Sury . Monsieur Guy BOILEAU, membre de la section de Prix-lès-Mézières n'a pas pris part au vote

Pour l'année 2019 : S.P.A. : le Conseil Municipal attribue une subvention de 200 €.

2) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'attribue pas de subvention aux demandes suivantes :

« Lycée Sévigné » pour un voyage en Allemagne en 2018 et l' « AFM TELETHON » puisque la commune organise l'opération Téléthon sur son territoire en décembre prochain.

HABITAT 08 : DEMANDE DE GARANTIE REAMENAGEMENT D'EMPRUNT :

Le Conseil Municipal demande à surseoir dans l'attente d'éléments demandés par Monsieur Alain BEAUFEY.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES, CONVENTION AVEC LES COMMUNES HORS

REGROUPEMENT : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rédaction et la signature par le Maire d'une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques avec les communes dont les enfants fréquentent l'école de Prix-lès-Mézières.

CONDITIONS D'OCTROI DU REPAS ET DU COLIS DE FIN D'ANNEE : Sur proposition de la commission animation , le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les conditions d'octroi suivantes :

* Colis de Noël des Séniors : âge requis de 70 ans au 01.01 de l'année concernée. Le colis est distribué par foyer.

*Repas de fin d'année : âge requis de 65 ans au 01.01 de l'année concerné avec une participation financière de 15 €. Il est également décidé d'organiser une tombola au cours de cette journée, pour la rendre plus attractive.

QUESTIONS COMPTABLES :

1) A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :
900 € de l'article 60624 à l'article 673
et 400 € de l'article 60624 à l'article 6714

2) A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la cession de deux anciennes tondeuses à la Sté LAMBOT MATERIEL de Villers-Semeuse pour 560 € (280 € l'unité).

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : AVENANT MISSION DE REMPLACEMENT. Suite à la convention signée avec le Centre de Gestion pour le remplacement d'agents administratifs absents, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la signature, par Monsieur le Maire, d'un avenant à cette convention. Cet avenant modifie l'article 4 traitant des critères de participation de la commune (rémunération de l'agent remplaçant, les frais de déplacement et avantages sociaux).

CONTRAT DE SERVICE VEHICULE ELECTRIQUE : Le Conseil Municipal demande à surseoir dans l'attente d'éléments financiers internes.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE : Par 5 voix pour (J-M Demongin, P Léon, J-L Benoit avec pouvoir de G Rondeaux, J Bourgain), 2 contre (G Boileau, M-L Jacques) et 5 abstentions (A beaufey, C Cazzitti avec pouvoir de N Schmitt, N Benboureche avec pouvoir de C Renquin), le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine.

COMPOSITION ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER : Le Conseil Municipal, suite à l'arrêté préfectoral n° 2018-196 du 24 septembre 2018 portant création de cette association, et suivant son article 2, désigne à l'unanimité le propriétaire suivant pour une durée de 6 ans : Monsieur JACQUEMAIN Nicolas . Monsieur Jean-Marie DEMONGIN, Maire de la commune siégera également au sein du bureau.

ARDENNE METROPOLE : POINT PAR M BEAUFHEY, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : Monsieur BEAUFHEY communique sur les points suivants : Le développement du quartier de la gare pour le développement du tertiaire, l'harmonisation du temps de travail des agents d'Ardenne Métropole, le programme Leader (dossier matériel informatique pour PLM), contractualisation avec l'Etat pour les dépenses d'Ardenne Métropole.

PRIX RESTAURATION SCOLAIRE : Baisse du prix : par 7 voix contre et 4 voix pour (N benboureche avec 1 pouvoir, C Cazzitti avec 1 pouvoir) , dans l'attente de la prochaine révision des tarifs.

RAPPORT DES COMMISSIONS : Commission cadre de vie, sécurité par Monsieur Patrick LEON : Monsieur LEON informe les élus sur les points suivants : Concours des maisons et façades fleuries : le palmarès des gagnants est rédigé avec 5 prix dans chaque catégorie. Date à convenir prochainement pour la cérémonie de remise.

Commission des travaux par Monsieur Guy BOILEAU : Monsieur BOILEAU informe que fin novembre/ début décembre débiteront les travaux suivants : * création de 2 plateaux ralentisseurs rue des Ecolières/ Rue de Mézières * Mise en sens unique montant de la rue de l'Arbre avec îlot ralentisseur par l'entreprise MARTINS SARL de Bogny sur Meuse. Les itinéraires de déviation seront communiqués. Travaux salle polyvalente (demande de DETR) : la préfecture a autorisé le commencement des travaux.

Commission Animation, vie scolaire par Madame Nora BENBOURECHE : Madame BENBOURECHE communique l'effectif scolaire suivant : 140 élèves (51 en maternelle et 89 en primaire), compte-tenu de la non acceptation des tous petits.

Madame BENBOURECHE informe sur les points suivants : la fête de la Poire : les membres de la commission ne sont pas favorables au report en 2019 compte-tenu de la présence de fêtes diverses sur d'autres communes. Toutefois, l'A.F.R. se propose d'organiser la brocante le jour de la fête de PLM.

Téléthon des vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre : nouvelle activité : une marche nordique initiation.

Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale :

mardi 6 novembre à 20 h30 : conférence de Monsieur Jacques LAMBERT « l'année 1918 dans les Ardennes », *vendredi 9 novembre à 14 h30* « relais de la Victoire », et traditionnel défilé *le 11 novembre à 11 h*.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur le Maire communique sur les dossiers suivants : *visite de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture le 25 octobre

* Police intercommunale : projet de convention pour avant fin 1^{er} trimestre 2019 avec les communes intéressées.

*Stores de l'école primaire : pose la semaine prochaine.

*« Villages étoilés » : constitution en cours du dossier.